

N/Réf :  
*1685* SM/ DRH /2018

Affaire suivie par :  
Saïd Mouhamadi,  
Tel : 0269 66 14 56  
[mouhamadi.said@cg976.fr](mailto:mouhamadi.said@cg976.fr)

**I  
N  
T  
E  
R  
N  
E  
/  
E  
X  
T  
E  
R  
N  
E**

Mamoudzou, le 24 DEC. 2018

Le Président du Conseil Départemental

A

Monsieur le Directeur de Pôle emploi de  
Mayotte

Mesdames, Messieurs, les Directeurs et  
chefs de services

Mesdames, Messieurs, les représentants  
des syndicats UTFO, CISMA et CGTMA et  
SUD-CT

**POUR AFFICHAGE PARMİ VOS OFFRES D'EMPLOI**

Poste à pourvoir : **Agents chargés de visite et de contrôle de la sûreté  
Portuaire (X8)**

Direction / Service : **Direction des ports, des transports maritimes et  
Terrestres**

Profils : Voir fiche de poste

Pièce Jointe : 1 Fiche de poste

Les candidatures composées d'une lettre de motivation et d'un curriculum  
vitae, doivent être adressées au plus tard le **vendredi 11 janvier 2019** à  
l'adresse suivante:

Monsieur le Président du Conseil Départemental

Direction des Ressources Humaines

GERM

BP 101

97600 Mamoudzou

Mail : [germ@cg976.fr](mailto:germ@cg976.fr)

Le Président du Conseil Départemental

Direction des Ressources  
Humaines  
Gestion des Effectifs, des  
Recrutements et de la  
Mobilité

8 rue de l'hôpital - BP 101 97600  
MAMOUDZOU  
Tél : 0269 64 14 56



Pour le Président du Conseil  
Départemental et par délégation

Le DGA pôle Gestion  
des Ressources par Intérim

Ouirdani VITA



**FICHE DE POSTE**

**Direction/Service :** Direction des ports, des Transports Maritimes et Terrestres

**Mission ou orientation de la direction :**

**Identification du poste :**

**Intitulé du poste :** Agent chargé de visite et de contrôle de la sûreté portuaire

**Fonction :** Agent chargé de visite et de contrôle de la sûreté portuaire

**Le cadre d'emploi :** Adjoint techniques territoriaux

**Grade :** Adjoint technique

- de catégorie : **C**

**Filière :** Technique

**Le positionnement du poste dans l'organisation :** Rattaché au chef de service chargé de la mission sûreté et sécurité portuaires

**Résumé du poste :**

**Mission ou la finalité du poste :** Les agents chargés des visites de sûreté (ACVS) procèdent aux contrôles préventifs de sûreté dans les zones portuaires et filtrent l'accès aux Zones d'Accès Restreint.

Leur rôle est d'éviter l'entrée d'objets interdits ou dangereux et de passagers clandestins à bord des bateaux. Ils sont également chargés de contrôler les personnes et les véhicules (particuliers ou marchandises) à l'embarquement/débarquement

**Relations fonctionnelles :**

**A l'intérieur du service :**

- Contacts directs et échanges permanents avec l'agent de sûreté portuaire titulaire et ou son suppléant, le Directeur et les chefs de service de la direction

**A l'intérieur de la collectivité :**

Partenariats avec l'ensemble des services particulièrement :

-CAPITAINE

**Avec les partenaires extérieurs :**

Gendarmerie

Police

Douane

Les exploitants : MCG-SGTM-TOTAL-SIGMA

Les différentes entreprises dont leurs activités se trouvent au Port

Les voyageurs...

### **Activités / Tâches principales du poste :**

- Mettre en place de techniques de fouilles des personnes et des véhicules, y compris leurs cargaisons :
  - . Fouilles de bagages,
  - . Conteneurs ou d'unité de charge pour vérifier l'absence d'articles prohibés ou de personnes non autorisées
- Mettre en œuvre des techniques de maintien d'intégrité lors de l'embarquement
- Employer des équipements portables de détection de masse magnétique sur personnes avec démonstrations pratiques
- Employer des équipements de détection de trace d'explosif

*Cette liste de tâches énumérée n'est pas limitative. Elle peut évoluer à tout moment sur demande de l'employeur*

### **Compétences pratiques requises :**

- comprendre la déontologie des visites de sûreté maritimes et portuaires
- connaître à minima la réglementation dans le domaine de la sûreté maritime et portuaire
- Connaître les installations portuaires ainsi que les zones d'accès restreints
- Connaître les articles prohibés en matière de sûreté maritime et portuaire
- Avoir une aisance relationnelle, avoir le sens de la palpation de sécurité
- Avoir une aisance rédactionnelle pour l'établissement des rapports en cas de nécessité
- Connaître la gestion de conflit en milieu public
- Savoir se maîtriser face à une situation conflictuelle

### **Les particularités/contraintes du poste :**

- Travail partagé entre bureaux et terrains
- Déplacements dans tous les sites des ports où le personnel est appelé à travailler
- Rythme de travail assez contraignant pour prendre en compte l'activité des services ainsi que les obligations réglementaires
- Interventions en milieux à risques
- Horaires de travail irréguliers
- **Astreintes possibles ou paiement des horaires supplémentaires effectués**
- **PC sûreté H24, 7/7 et selon le planning**
- **Contrôle d'accès H24 selon le planning**
- **Travail le week-end et jours fériés selon le planning**
- **Les agents concernés doivent suivre une formation d'agents chargés des visites de sûreté (ACVS) qui doit répondre à [l'arrêté ministériel du 23 septembre 2009](#)**

*Si besoin, cette fiche sera actualisée tous les ans lors de l'entretien professionnel*